



Accès Web au système DMP

Référence : PDT-INF-527 / Version : 1.6 / Date : 17/02/2023

Ce document a été élaboré par le GIE SESAM-Vitale.

Conformément à l'article L.122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, toute représentation ou reproduction (intégrale ou partielle) du présent ouvrage, quel que soit le support utilisé, doit être soumise à l'accord préalable écrit de son auteur.

Il en est de même pour sa traduction, sa transformation, son adaptation ou son arrangement, quel que soit le procédé utilisé.

Tout manquement à ces obligations constituerait un délit de contrefaçon, au sens des articles L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle, susceptible d'entraîner des sanctions pour l'auteur du délit.

Tables des matières

1	INTRODUCTION.....	4
2	SITE WEB PS.....	5
2.1	Tableau de bord	6
2.2	Accueil DMP patient	6
2.3	Gestion du DMP	7
2.4	Documents	7
2.5	Parcours de soins.....	9
2.6	Historique des accès	9
2.7	Paramétrages.....	9
2.8	Document volontés et droits du patient.....	10
2.9	Création de DMP.....	10
2.10	Carnet de vaccination.....	11

1 INTRODUCTION

L'objectif de ce document est d'informer sur des accès au système DMP autres que l'accès intégré au LPS (DMP-Compatibilité) qui est décrit dans le document « SEL-MP-037 DMPi ».

Les patients peuvent accéder à leur DMP via « Mon espace santé ».

Les autres utilisateurs, professionnels de santé ou personnels d'accueil entre autres, peuvent accéder aux DMP des patients via le « site Web PS ».

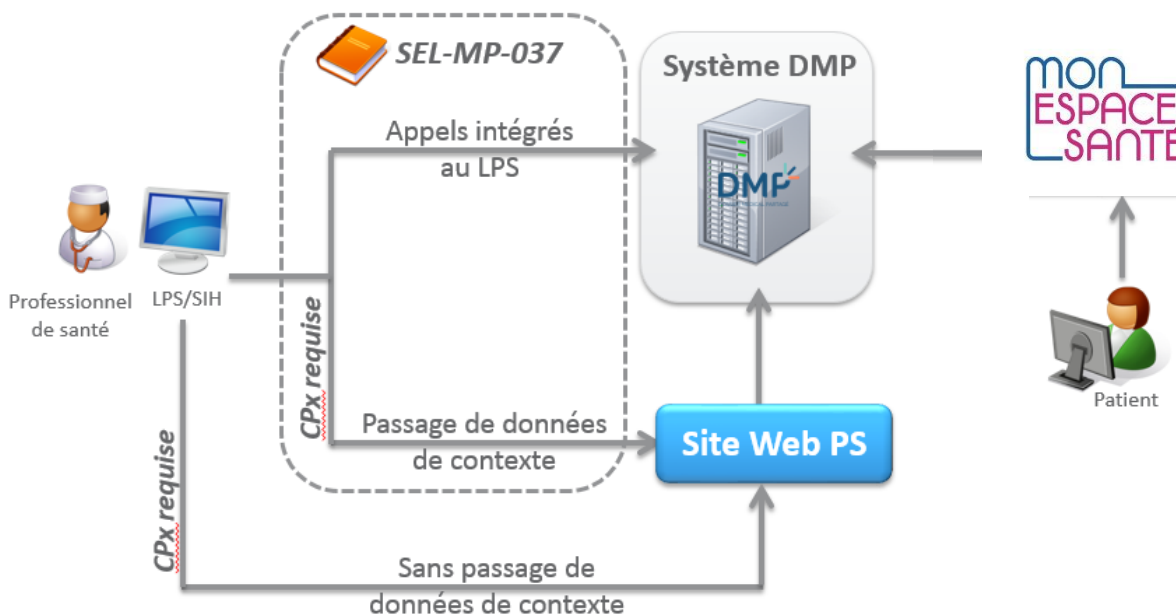


Figure 1 : Accès au système DMP

Site web PS

L'accès au site web PS permet d'accéder à des fonctions non encore proposées en web-services (accès aux traces par exemple) ou d'accéder à des fonctions non encore implémentées dans le LPS.

- Le passage de données de contexte permet au PS d'accéder directement depuis son logiciel soit à son tableau de bord DMP (avec la liste des DMP des patients pour lesquels il est autorisé), soit au DMP d'un patient.
- Sans passage de contexte, le PS accède à la page d'accueil du site Web PS.

Mon espace santé

Le patient est autonome pour gérer la connexion à Mon espace santé. Le site web (<https://www.monespacesante.fr/>) et l'application (disponible sur les magasins d'applications) donnent toutes les informations nécessaires à cette connexion.

Mon espace santé permet le stockage-au sein du DMP- et le partage de documents et données de santé en toute confidentialité.

2 SITE WEB PS

Composants

Le site Web PS n'est accessible qu'en authentification directe, avec les moyens d'authentification CPx ou e-CPS. Le poste de travail doit être en mesure d'utiliser l'accès Web via un navigateur. Pour certaines opérations, par exemple la création d'un DMP d'un patient, il est nécessaire d'avoir un composant d'accès à la carte Vitale : il s'agit de SrvSVCNAM.

Ce composant fait partie du méta-installeur ATSAM, à installer sur le poste de travail du Professionnel de Santé est disponible en téléchargement depuis l'espace industriels du GIE SV.

Par ailleurs ATSAM est aussi mis à disposition. Il s'agit du méta-installeur qui dépose sur le poste de travail du Professionnel de Santé les composants suivants :

Il comprend les composants suivants :

- SrvSVCNAM pour la lecture de la carte Vitale en mode Web.
- Cryptolib pour la lecture de la carte CPx.
- GALSS pour la gestion des lecteurs.
- DiagAM pour effectuer un diagnostic technique du poste du Professionnel de Santé.

Configuration du poste de travail

La liste des OS et navigateurs compatibles avec le système DMP est mise à disposition sur une URL définie dans la fiche d'information PDT-INF-547 disponible depuis l'espace Industriels.

Navigation

La navigation dans le site Web PS se fait au moyen d'onglets (par exemple « Paramétrage » ou « DMP de xxx ») et de sous onglets (par exemple « Documents ») qui sont affichés sous forme de bandeau dans la partie haute de l'écran. Sur la figure ci-après représentant l'arborescence du Web PS, les onglets et sous onglets sont présentés dans des rectangles. C'est à ce niveau de l'arborescence du site Web PS que conduit le passage de contexte.

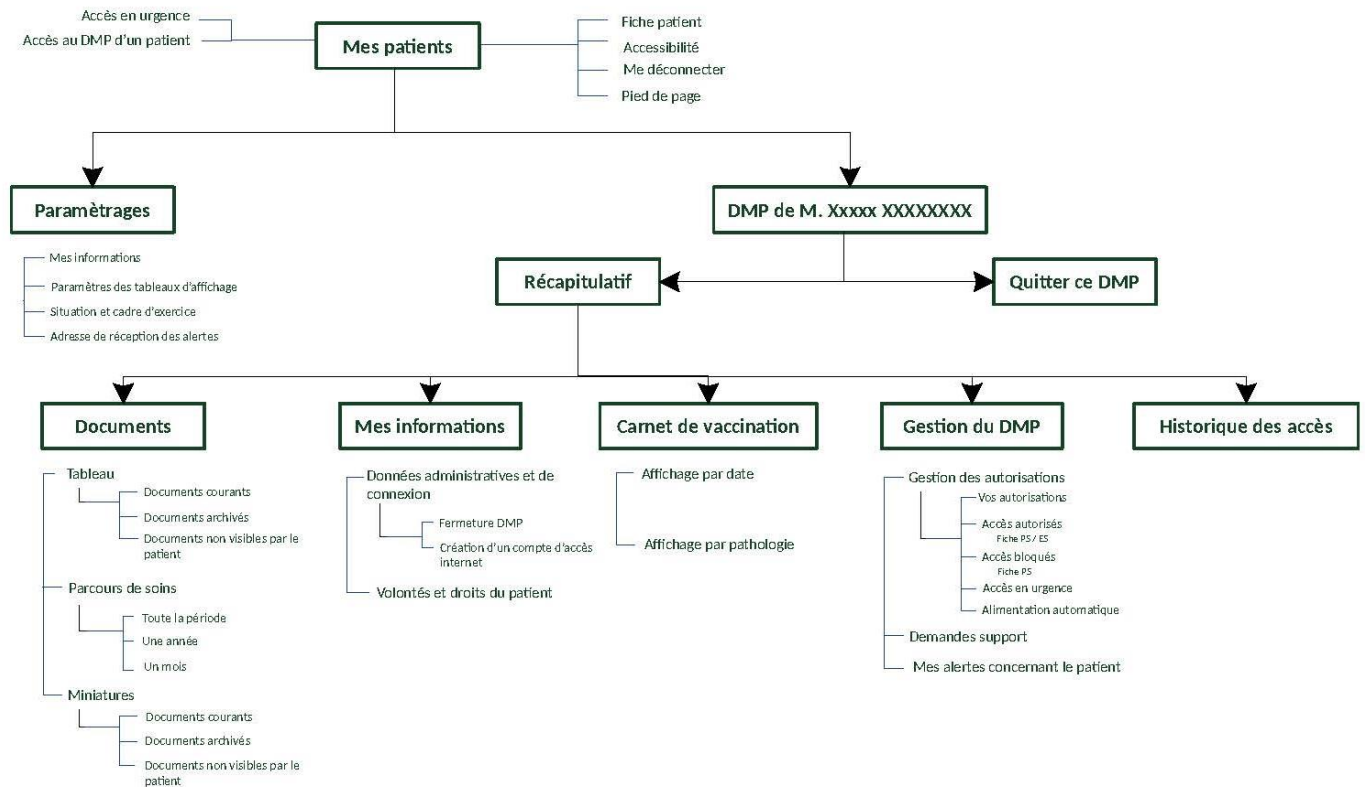


Figure 2 : Arborescence du site Web PS

2.1 Tableau de bord

(<https:// « nom de domaine »/AccesDirect/TableauDeBord> ou

[https:// « nom de domaine »/AccesDirect/TableauDeBord/\[INS\]](https:// « nom de domaine »/AccesDirect/TableauDeBord/[INS]))

L'onglet « Tableau de bord » est la première page sur laquelle arrive le PS après s'être authentifié.

Dans le cas où l'URL est fournie sans passer d'INS en paramètres, la page lui permet :

- d'afficher la liste des patients pour lesquels il dispose d'une autorisation (équivalent à la transaction **TD0.4** « Liste des dossiers autorisés ») et d'accéder à leur DMP ;
- de rechercher le DMP d'un patient à partir de son INS ou à partir de sa carte Vitale :
 - un test d'existence (équivalent **TD0.2** « Test d'existence ») est alors réalisé par l'AW PS ;
 - un écran intitulé « Recherche de patient » présentant l'état du DMP est affiché au PS ;

Si un LPS appelle le tableau de bord en passant un INS en paramètre, il arrive directement sur l'écran affichant le résultat du test d'existence, évitant ainsi au PS de ressaisir l'INS du patient dans l'accès Web PS. Les différentes actions que le PS pourra réaliser à ce stade (réactivation, fermeture, accès en consultation) dépendent de l'état du dossier dans le SI DMP pour l'INS passé en paramètre.

Note : Si un PS demande à accéder à un DMP fermé, à un DMP qui n'existe pas (non créé) ou à un DMP pour lequel il a été bloqué, sans passer par l'URL « Tableau de bord » mais en utilisant une autre URL (« DossierPatient », « Documents », « ParcoursDeSoins », « GestionDMPPatient », « HistoriqueAcces ») un message d'erreur lui sera affiché ainsi qu'un lien lui permettant d'accéder à la page « Tableau de bord ».

2.2 Accueil DMP patient

([https:// « nom de domaine »/AccesDirect/DossierPatient/\[INS\]](https:// « nom de domaine »/AccesDirect/DossierPatient/[INS]))

L'onglet « DMP patient » permet au PS de visualiser la page d'accueil du DMP du patient dont l'INS a été fourni en paramètre et en particulier :

- de visualiser la liste des 5 derniers documents ajoutés par un PS ou une structure de soins dans ce DMP (depuis sa dernière connexion) et consultables par l'utilisateur connecté en fonction des règles de filtrage (rôle, matrice d'habilitations, etc.) mises en place par le système DMP ;
- d'accéder à la liste de tous les documents de ce DMP ;
- d'ajouter un nouveau document ;
- de visualiser la liste des derniers accès à ce DMP, en mode normal et en mode urgence ;
- d'accéder directement aux données du patient - date du dernier accès à son DMP par le patient, fiche administrative patient, personnes à prévenir en cas d'urgence, perte identifiant/mot de passe ;
- d'accéder directement à la gestion du DMP - demande de copie, paramétrage des alertes du PS pour ce DMP.

Note :

- *L'utilisation d'un passage de contexte avec en paramètre un INS pour lequel le PS ne possède pas d'autorisation d'accès conduira à une fenêtre demandant au PS de confirmer son autorisation (équivalent à la transaction **TD0.3** « Mise à jour de l'autorisation »), puis à la page d'accueil du DMP patient.*
- *Dans le cas d'une authentification avec une CPE, dont les droits sont restreints à la création de DMP et à la mise à jour des données administratives du patient, la page d'accueil n'est pas accessible, seules les pages Informations patient et Autorisations > accès en urgence seront affichées.*

2.3 Gestion du DMP

([https:// « nom de domaine »/AccesDirect/ GestionDMPPatient/\[INS\]](https://« nom de domaine »/AccesDirect/GestionDMPPatient/[INS]))

L'onglet « Gestion du DMP » permet au PS d'effectuer sur un DMP toutes les opérations de consultation et mise à jour des informations patient et des autorisations :

- consultation et mise à jour des informations patients (équivalent aux transactions **TD1.3x** « Mise à jour des données administratives d'un DMP ») et des informations de connexion (équivalent aux transactions **TD1.5b** « Ajout d'un canal OTP au compte d'accès internet » et **TD1.5d** « Mise à jour des informations du compte internet ») ;
- consultation et mise à jour des autorisations (équivalent à la transaction **TD1.6** « Liste des PS autorisés/bloqués sur un DMP » avec des fonctionnalités supplémentaires par rapport au LPS pour permettre au médecin traitant DMP de bloquer des PS à la demande du patient) ;
- paramétrage des alertes du PS concernant ce DMP qui permet au PS de définir le type de document concernant ce patient pour lesquels il souhaite recevoir une alerte, l'alerte sera alors envoyée sur le canal paramétré dans l'onglet « Paramétrage » ;
- fermeture du DMP (équivalent à la transaction **TD1.4** « Fermeture d'un DMP ») et demande de destruction du DMP (fonctionnalité spécifique Web PS) ;
- demande de copie du DMP (fonctionnalité spécifique Web PS) ;
- création d'un compte d'accès internet (équivalent à la transaction **TD1.5a** « Initialisation de l'accès internet du patient »).

2.4 Documents

([https:// « nom de domaine »/AccesDirect/Documents/\[INS\]](https://« nom de domaine »/AccesDirect/Documents/[INS]))

L'onglet « Documents » permet d'afficher la liste de tous les documents du DMP du patient. Le PS peut filtrer cette liste par date, nom de l'auteur, spécialité de l'auteur, type de document, en incluant ou pas les documents archivés ou masqués (équivalent à la transaction **TD3.1** « Recherche de documents sur un DMP »). Cliquer sur un document particulier permet au PS de consulter les métadonnées associées au document et le document lui-même (équivalent à la transaction TD3.2 « Consultation d'un document »).

La liste des documents affichés est évidemment restreinte aux seuls documents que le PS est habilité à consulter conformément à la matrice d'habilitation du CI-SIS et des droits associés à son profil (voir la fiche d'information PDT-INF-526).

2.5 Parcours de soins

([https:// « nom de domaine »/AccesDirect/ParcoursDeSoins/\[INSI\]](https:// « nom de domaine »/AccesDirect/ParcoursDeSoins/[INSI]))

L'onglet « Parcours de soins » permet d'afficher au PS les documents du patient sous forme chronologique :

- les documents sont classés par rubrique (synthèse, traitement et soins, compte-rendu, etc.) ;
- le PS arrive par défaut sur l'onglet « toute la période » et peut ensuite choisir le pas de l'axe temporel le plus approprié (annuel, mensuel ou journalier). S'il existe plusieurs documents dans une période (intersection période avec type de document), un clic sur la case ouvrira l'onglet de la période inférieure, ceci jusqu'à l'affichage journalier qui permet la consultation du ou des documents.

Il s'agit donc d'une représentation graphique particulière du résultat de la transaction **TD3.1** « Recherche de documents sur un DMP ».

Les mêmes restrictions que celles appliquées à l'onglet « Documents » sont appliquées à l'onglet « Parcours de soins ».

2.6 Historique des accès

([https:// « nom de domaine »/AccesDirect/HistoriqueAcces/\[INSI\]](https:// « nom de domaine »/AccesDirect/HistoriqueAcces/[INSI]))

L'onglet « Historique des accès » permet au PS de consulter les traces des dernières actions effectuées sur le dossier du patient :

- ces traces sont consultables en ligne pour une durée d'un an ou de 100 traces dans le cas d'un DMP sur lequel il y aurait peu d'activité ;
- le médecin traitant DMP peut consulter la totalité des traces du dossier ;
- les autres PS autorisés à accéder au dossier mais non médecin traitant DMP ne peuvent consulter que la trace de leurs propres actions sur le dossier.

2.7 Paramétrages

(<https:// « nom de domaine »/AccesDirect/Parametrages>)

L'onglet « Paramétrage » permet au PS de définir ses options de paramétrages, valables uniquement pour le site Web PS. Toute modification de ces options est prise en compte instantanément et conservée pour les accès ultérieurs au site Web PS. Le PS peut à tout moment revenir sur ces options.

Plus précisément, l'onglet « Paramétrages » permet au PS :

- de visualiser les informations le concernant déduites de **son moyen d'authentification sa carte CPx** et de l'annuaire CPS (page affichée au PS lorsqu'il arrive sur l'onglet « Paramétrage » depuis un LPS) ;
- de sélectionner la situation et le cadre d'exercice présents sur **son moyen d'authentification sa carte CPS** qui restreindront éventuellement l'utilisation du système DMP ou seront utilisés par défaut s'il ajoute un document au DMP du patient ;
- de définir les paramètres d'affichage des tableaux sur l'accès Web PS (par exemple nombre de lignes par page, critères de tri et filtrage par défaut des listes de documents) ;
- de saisir une adresse pour la réception des alertes : courriel ou SMS.

Un PS qui a plusieurs situations d'exercice sur **son moyen d'authentification sa carte CPS** doit sélectionner une situation d'exercice par défaut avant de pouvoir utiliser le site Web PS. Quelle que soit l'URL demandée par le passage de contexte, un PS qui n'aura encore jamais utilisé le site Web PS et n'aura donc pas sélectionné une situation d'exercice par défaut, sera redirigé automatiquement sur cette page « Situation d'exercice » pour faire sa sélection.

2.8 Document volontés et droits du patient

([https:// « nom de domaine »/AccesDirect/VolontesEtDroits/\[INS\]](https://« nom de domaine »/AccesDirect/VolontesEtDroits/[INS]))

Cette URL permet au PS d'accéder directement au document décrivant les volontés et droits du patient.

Cela permet de renseigner les coordonnées de :

- la personne de confiance du patient,
- la personne à prévenir en cas d'urgence.

Enfin, cela permet de signaler si le patient a été informé de la loi sur le don d'organes.

2.9 Création de DMP

La création de DMP via l'accès web contextuel n'est plus possible

Le message d'erreur suivant sera retourné : `DMPAccessDeniedByRightsService`

2.10 Carnet de vaccination

([https:// « nom de domaine »/AccesDirect/ CarnetVaccination/\[INS\]](https://« nom de domaine »/AccesDirect/ CarnetVaccination/[INS]))

L'onglet « Carnet de vaccination » permet d'accéder à l'historique de vaccination du patient. Il permet d'accéder soit :

- à la page de consultation du carnet de vaccination si le carnet de vaccination du patient est déjà créé ;
- à la page d'ajout d'une vaccination (création du carnet de vaccination).